



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mai 2014

Le trente mai deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA, MARGNAC et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mme BERT et M. DUCOS-DUCQ.

**30-05-2014-16**

**Secrétaire de séance élue** : Mme LOQUET.

**OBJET : LOTISSEMENT DE GOUZE – INTEGRATION DE LA VOIE DANS LE DOMAINE PUBLIC ET TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, pour créer le lotissement de Gouze, une voie a été ouverte sous la forme d'une impasse. Cette voie, cadastrée 248CD n°147, a été nommée « impasse la clé des champs ». Elle est ouverte à la circulation et au public.

Les travaux du lotissement de Gouze étant achevés, il convient de procéder à l'intégration de cette voie dans le domaine public et de demander son transfert la Communauté de Communes de Lacq-Orthez au titre de sa compétence voirie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**DECIDE** de demander auprès des services de l'Etat compétents l'intégration dans le domaine public de la voie du lotissement de Gouze, dénommée « impasse la clé des champs », et cadastrée actuellement 248CD n°147.

**DEMANDE** à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez de prendre en compte le transfert de cette voie communale dans son champ de compétence une fois l'intégration en Domaine Public rendue effective.

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ